



Le Bourg de Courtempierre à 2000 m, les machines à 6000m !!!!!!!

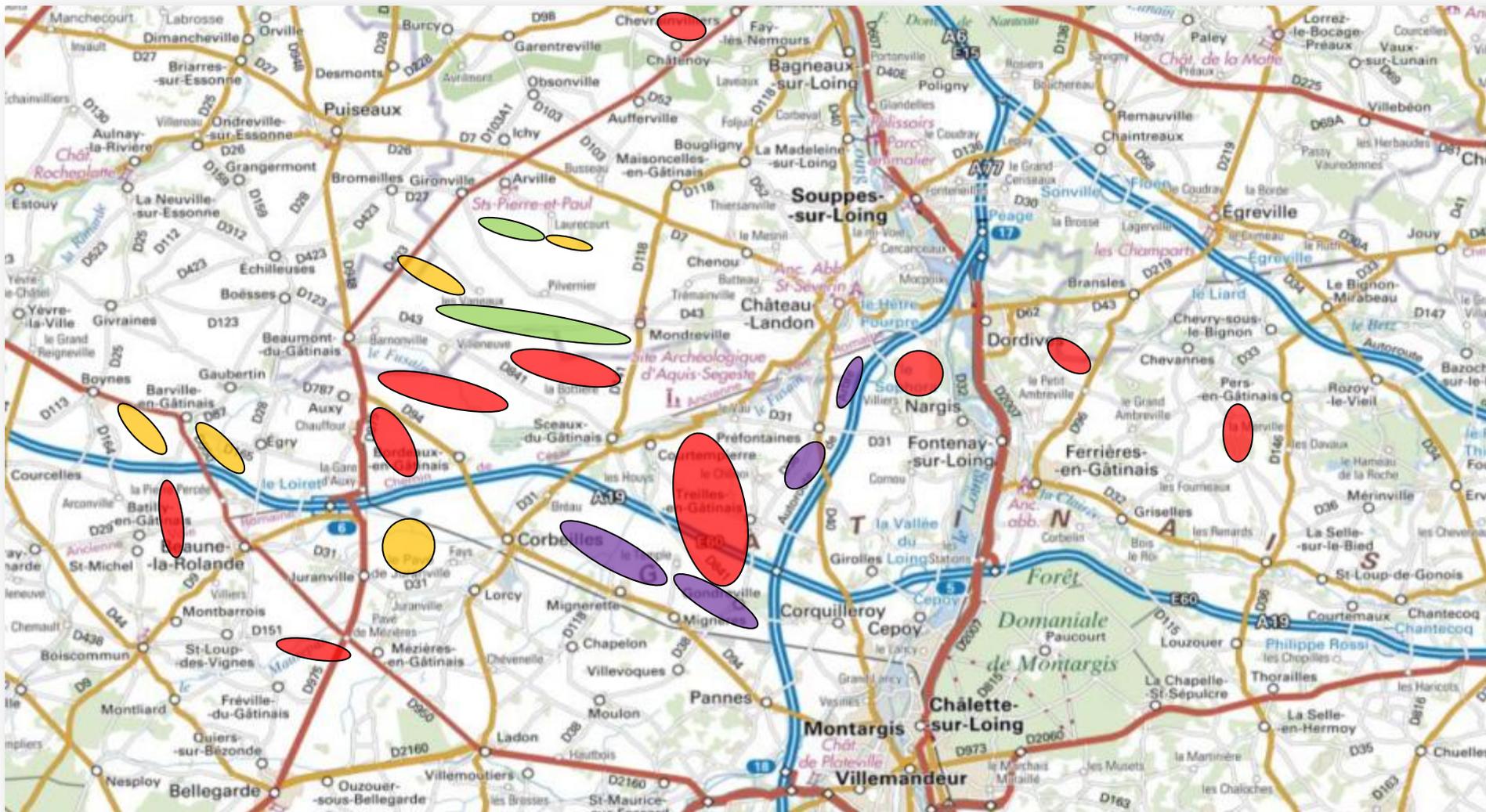


Présentation et impacts du projet industriel éolien pour Courtempierre Treilles en Gâtinais Gondreville la Franche

Association PRO T G
Protections des Territoires du Gâtinais

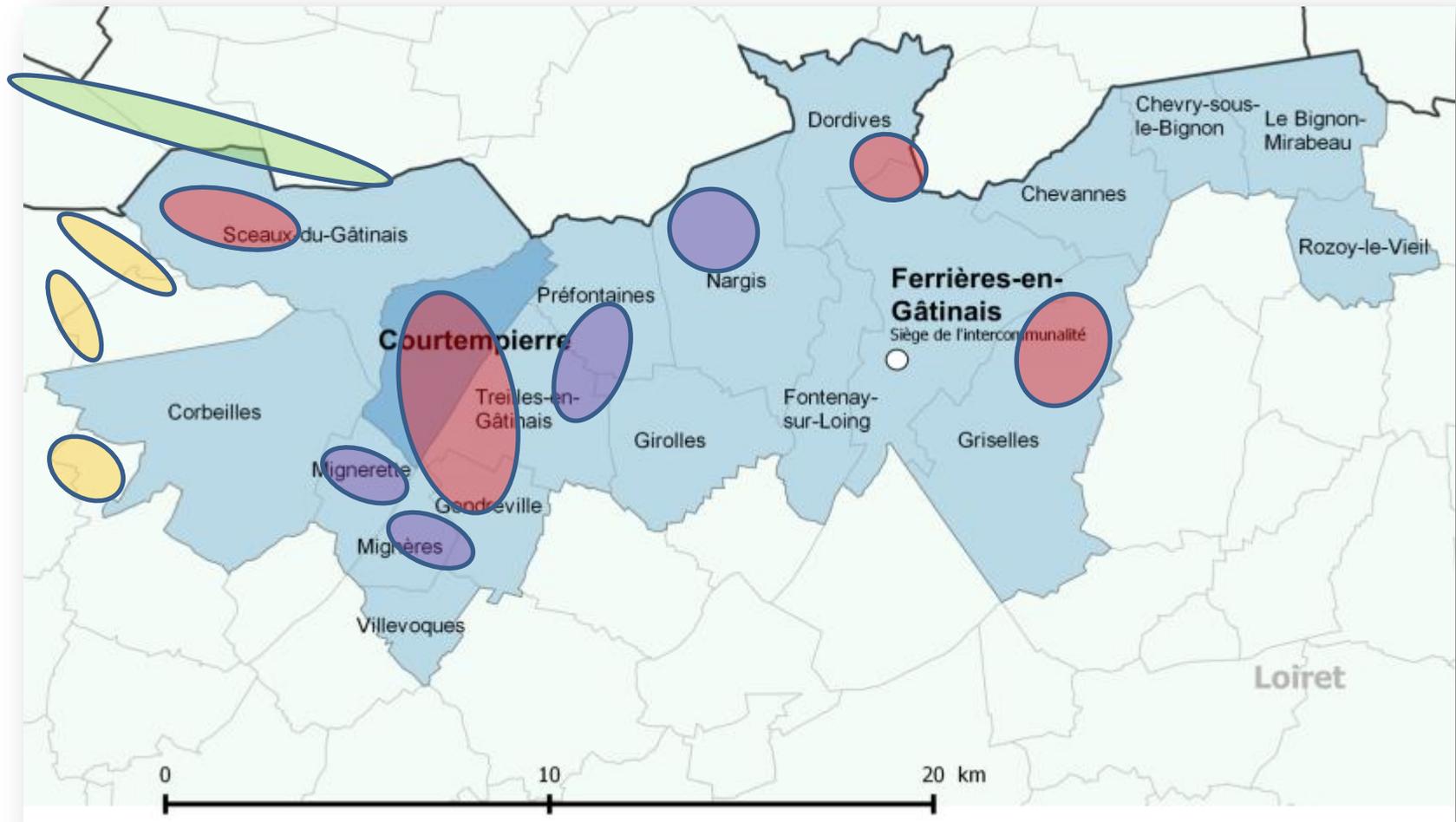
Joëlle PIZZI
Marie Pascale LEFEVRE KATIRENKO

Carte pour la région



-  En exploitation
-  Accordés
-  En projet
-  Démarchages des promoteurs

Les parcs industriels éoliens dans la CC4V

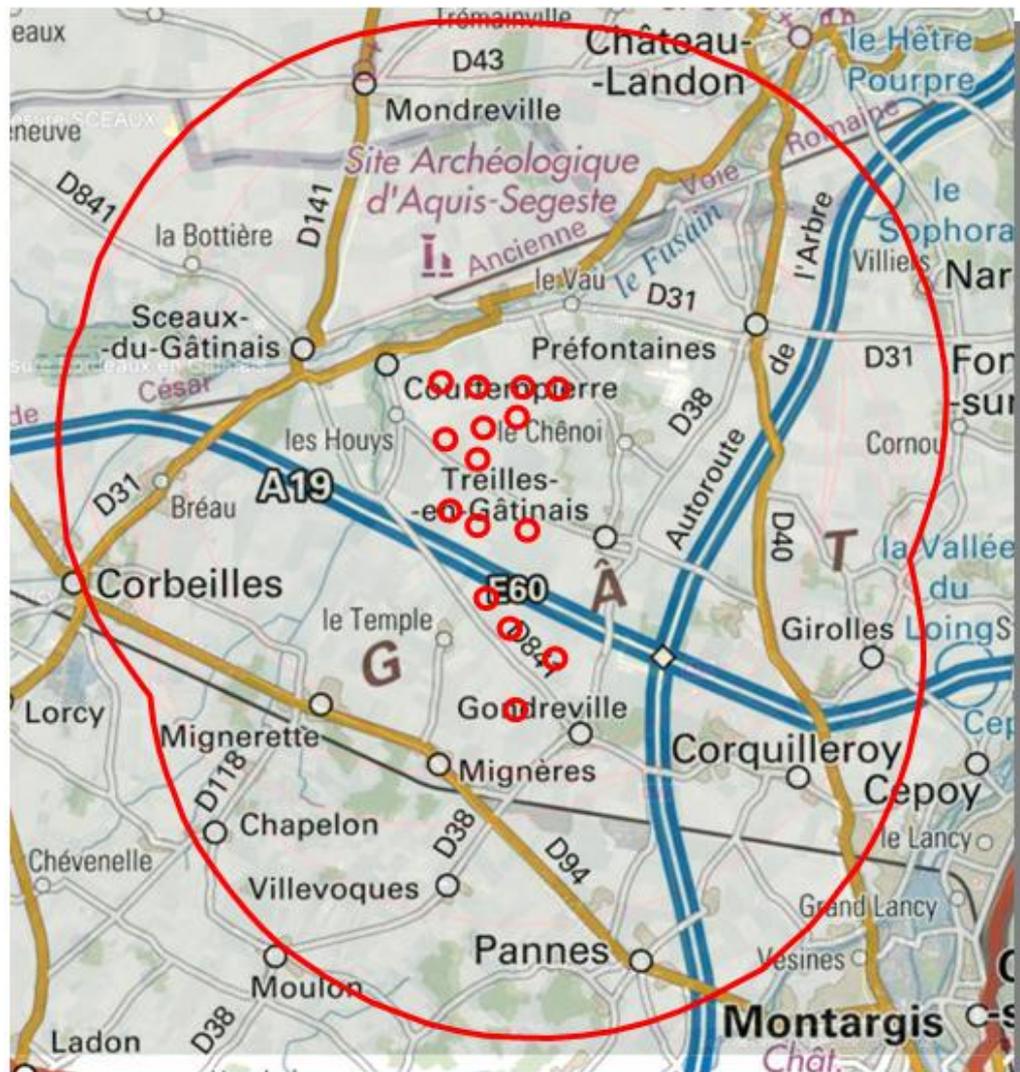


-  Réalisé
-  Enquête terminée
-  Projet en cours
-  Zone démarchée

Plan actuel d'implantation de 15 éoliennes de 200 m de haut en bout de pales

- Courtempierre/Treilles en Gâtinais/Gondreville la Franche
- C'est parmi l'un des plus grands projets de France (75 megawatt) concentré sur seulement 4 km², sans compter les transformateurs pylônes départ et enfouissements divers qui vont impacter des milliers de résidents
- 17 888 habitants sont concernés sur 18 communes dans un rayon de 6km dont 11 communes de la CC4V avec 40% (6700) de ses habitants avec ce projet UNIQUEMENT!!!

PANNES	3761
CORQUILLEROY	2846
GIROLLES	639
PREFONTAINES	461
SCEAUX DU GATINAIS	648
MIGNERETTE	403
MIGNERES	323
CHAPELON	257
MOULON	196
VILLEVOQUES	218
GONDREVILLE	345
TREILLES EN GATINAIS	292
MONDREVILLE	341
CHÂTEAU LONDON	3013
CORBEILLES EN GATINAIS	1561
COURTEMPIERRE	238
NARGIS	1531
BORDEAUX EN GATINAIS	115



Carte IGN : rayon de 6 km de distance des éoliennes

Que dit le site de la CC4V ?

☐ Exemples de lieux

- **Sceaux du Gâtinais** offre à une heure de Paris **le calme, les loisirs et un cadre de vie préservé**. Cette commune à vocation agricole est située au Centre du Gâtinais et traversée par le Fusain. (où est-il fait mention des éoliennes ?)
- **Gondreville la Franche** : à l'Est de ce **village paisible**, situé presque à mi-chemin entre Montargis et Corbeilles, une cinquantaine d'hectares boisés parsèment le paysage essentiellement agricole.
- **Courtempierre** : La ville de Courtempierre offre à une heure de Paris le calme, **les loisirs et un cadre de vie préservé**.

Source: <https://www.cc4v.fr/collectivite/les-communes>

Pourquoi une Etude d'impact ICPE* est-elle nécessaire ?

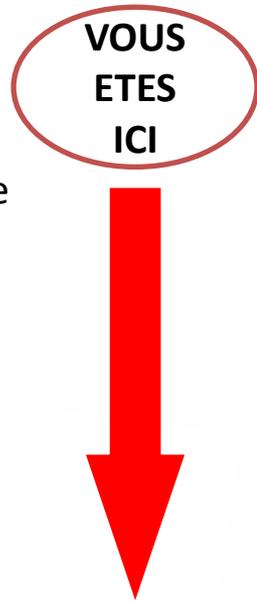
- Parce que cela concerne tout projet d'installation exploitée ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, soit pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique)
- Par exemple, les impacts néfastes sur la santé dus à la proximité des habitations dénoncés par le médecins allemands particulièrement sur les risques liés
 - aux basses fréquences
 - aux infrasons

qui ne sont pas pris en compte en France. Ces études se fondent sur des examens médicaux (IRM), des analyses de sang..... (et se rajoutent au nombreux cancers qui se développent à proximité des champs électro magnétiques.....

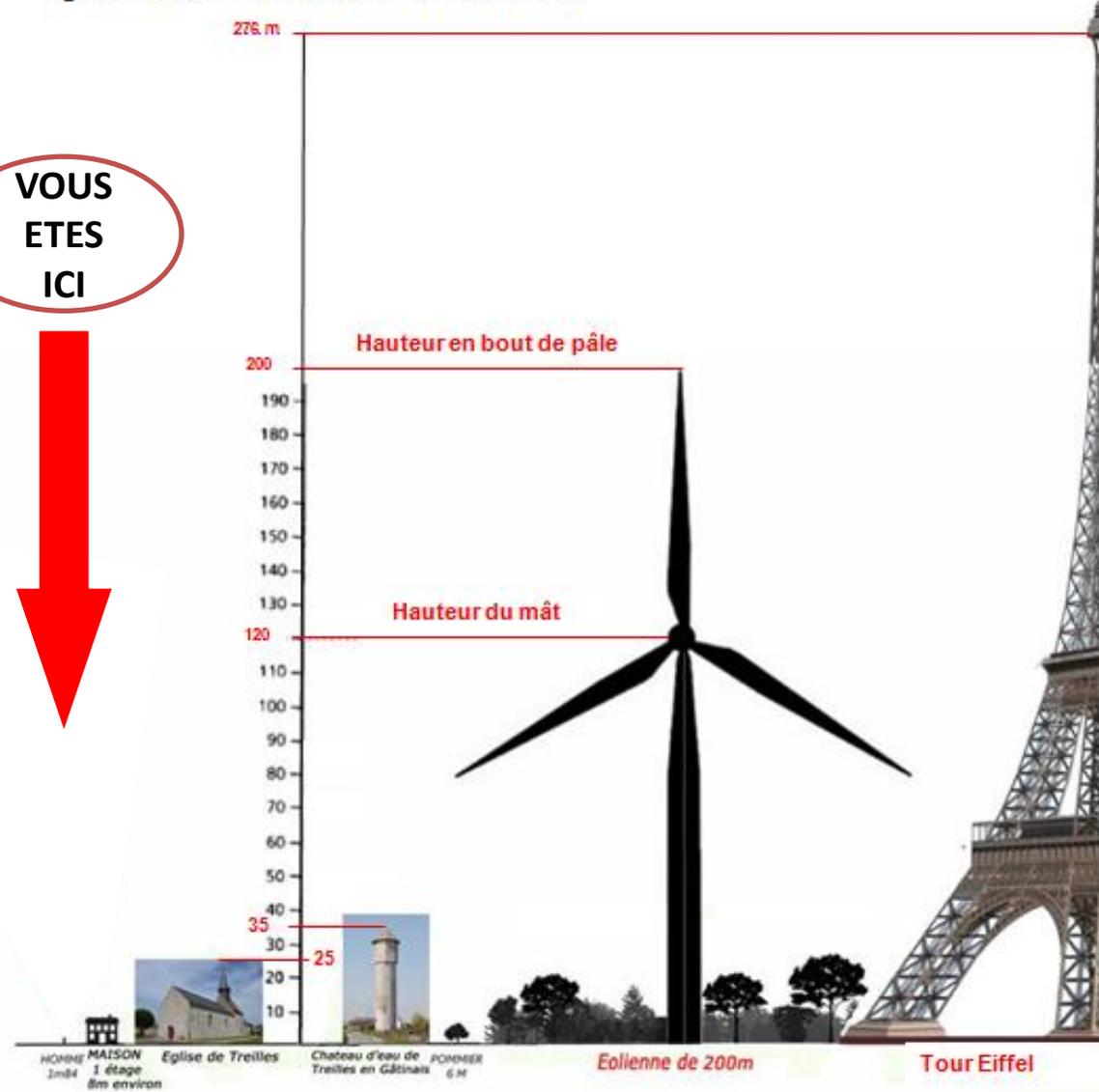
*ICPE : installation classée pour la protection de l'environnement

Echelle des hauteurs des éoliennes de ce projet

- La distance légale des habitations à ce jour est de 500m
- La distance de 500 mètres des habitations a été décrétée à l'époque où les éoliennes ne dépassaient pas 50 à 80 mètres de hauteur



Eglise et château d'eau de Treilles en Gâtinais



Que font les autres pays ?

☐ Exemples

Allemagne

Voici les distances dans quelques Länder de grande surface :

- Bavière 2000m (10 fois la hauteur totale de l'éolienne)
- Hesse 1000m
- Rhénanie du Nord-Westphalie 1500m
- Mecklembourg –Poméranie 1000m, habitation isolée : 800m
- Bade – Wurtemberg 700m (base de planification, les communes peuvent décider différemment. Dans la pratique, dans le Land Bade – Wurtemberg, sur 718 installations en service en Juillet 2020, 478 installations, donc deux tiers, avaient une distance de **plus de 1000m aux habitations**.)

Autriche

- 1200m aux habitations en général
- 750m à une ferme isolée
- 2000m par rapport à des habitations qui ne se trouvent pas sur le territoire de la même commune que l'éolienne

Pologne

- 2000m (dix fois la hauteur de l'éolienne)

sources :

- base de données de l'Agence de l'Eolien allemande à jour au mois de Janvier 2021: https://www.fachagentur-windenergie.de/fileadmin/files/PlanungGenehmigung/FA_Wind_Abstandsempfehlungen_Laender.pdf

-Réglementation des distances pour l'expansion de l'énergie éolienne dans le Bade-Wurtemberg :

https://www.landtag-bw.de/files/live/sites/LTBW/files/dokumente/WP16/Drucksachen/8000/16_8380_D.pdf

- document du parlement fédéral allemand du 10 02 21 qui donne la réglementation relative à la distance minimale entre les éoliennes et les zones résidentielles Dans certains pays européens <https://www.bundestag.de/resource/blob/827914/12e161ec2cfc276fa07ffc3bd31010e5/WD-7-001-21-pdf-data.pdf>

Constat de la situation actuelle

- 75 éoliennes prévues sur le territoire de la CC4V
- Fractures entre les citoyens bénéficiaires et ceux qui subissent
- Déni démocratique (*majorité des habitants contre ces projets tels que prévus*)
- Projets imposés
- Dévalorisation des biens immobiliers
- Départs prévisibles de ceux qui ont les moyens
- Transformation de la campagne en usine (bruit et flash lumineux la nuit sans arrêt)
- Quel avenir ?
 - Elan brisé d'arrivées de nouveaux habitants résidents
 - Industrialisation de notre territoire
 - Territoire de seconde zone
 - Disparition de la nature telle qu'aujourd'hui
 - Activités économiques remises en question (artisans, petits commerces, gîtes)
 - etc

Que demandent les citoyens aux élus ?

Agir pour que les distances des habitations aux éoliennes soient de 10 fois la hauteur des engins.

?



Prise de vue à partir du Chesnoy, commune de Treilles, le 20 avril 2011 à 20h45. Soleil couchant sur une ligne d'horizon du Fusain épurée